

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU VENDREDI 11 OCTOBRE 2019**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Virginie FERRAND, Maire, le vendredi 11 octobre 2019 à 20h00 :

**Etaient présents** : Mmes Angélique BERAUD, Marinette DECROZE, Marie-Claude DEFOUR, France LELEU, Sylvie MOUNIER, Patricia SASSOLAT ;  
Mrs Juan ARCHIER, Alexandre BONNET, Franck MONNERON, Laurent VEYRE.

**Absent excusé** : Alex BLANCHET : pouvoir à Virginie FERRAND.

**Absent** : Tony RIBES.

**Secrétaire de séance** : France LELEU.

**Le compte-rendu du 4 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter 4 délibérations à l'ordre du jour :

- Travaux buvette et sanitaires terrain municipal : choix des entreprises,
- Délibération Fixant le prix du kW pour la saison 2018/2019,
- Approbation de l'avenant n°1 correspondant au forfait définitif de rémunération du lot 1 Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la chaufferie bois et du réseau de chaleur Communal.
- Délibération concernant le renouvellement de matériel des psychologues de l'éducation Nationale EDA.

Le Conseil Municipal accepte de rajouter ces délibérations à l'ordre du jour.

**DELIBERATIONS :**

**DELIBERATION 2019-044**

<b>TRAVAUX BUVETTE ET SANITAIRES TERRAIN MUNICIPAL : CHOIX DES ENTREPRISES</b>
--

Madame le Maire rappelle qu'une consultation a été faite auprès de plusieurs entreprises pour les travaux de la buvette et des sanitaires du terrain municipal.

Elle laisse le soin à M. Franck MONNERON, Conseiller Délégué aux Travaux et M. Juan ARCHIER, Conseiller Municipal, de présenter les divers devis et les comparatifs selon les différents postes (maçonnerie, charpente, serrurerie, zinguerie, plomberie, faïence).

Après analyse des offres et discussions, il est décidé de retenir comme devis :

- Ferronnerie-Serrurerie : l'Entreprise Steve MARTINEZ pour un montant de 4 720.00 € HT,
- Plomberie : l'Entreprise FERREIN et Fils pour un montant de 4 057.80 € HT,
- Chauffe-eau : : l'Entreprise FERREIN et Fils pour un montant de 807.00 € HT,
- Zinguerie : : l'Entreprise FERREIN et Fils pour un montant de 4 086.63€ HT,
- Charpente : l'Entreprise Philippe LAFONT pour un montant de 2 858.24 € HT,
- Maçonnerie-Faïence : l'Entreprise Dynamic Bâtiment pour un montant de 7 723.60 € HT.

**Soit un montant total de 24 253.27€ HT.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'analyse des offres proposées et **VALIDE** les entreprises énoncées précédemment.
- **ACCEPTE** les différentes propositions de devis.
- **CHARGE** Madame Marie-Claude DEFOUR ou Madame le Maire de solliciter différents financeurs pour soutenir ce projet (Conseil Départemental, Conseil Régional, Etat...).

**DELIBERATION 2019-045**

**Fixant le prix du kW pour la saison 2018/2019**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une première facturation a eu lieu durant le 1<sup>er</sup> semestre 2019 pour les abonnés de la chaufferie, par rapport à leur consommation de l'hiver 2018/2019. Un relevé des consommations a été effectué par notre agent fin juin 2019.

Il y a maintenant lieu de fixer le tarif du kW pour effectuer la 2<sup>e</sup> facturation annuelle des usagers disposant du chauffage communal. Cette dernière prendra en compte la consommation annuelle de l'abonné par rapport au nouveau tarif du kW, auquel sera déduit l'acompte déjà versé du 1<sup>er</sup> semestre 2019.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le décompte des dépenses qui sera annexé à la présente délibération. Ces différents coûts (maintenance, entretien, combustibles, matières premières, électricité...) portent le coût du kW pour la saison 2018/2019 à 0.089€.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **FIXE** le prix de vente du kW pour les particuliers desservis par le réseau de chaleur communal à : **0,089€**.
- **DECIDE** que la répartition du chauffage des logements situés dans le bâtiment mairie seront de 15% pour l'appartement de l'école publique et de 13% pour celui de Madame Raymonde BOUILLOT au-dessus de la Mairie.

**DELIBERATION 2019-046**

**APPROBATION DU DEUXIEME AVANT PROJET DEFINITIF POUR LA RENOVATION DE LA CHAUFFERIE BOIS ET DE SES SOUS STATIONS DE CHAUFFAGE AINSI QUE DES TRAVAUX SUR LES RESEAUX SECONDAIRES**

Madame le Maire rappelle que la commune de Vocance, a confié au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE07) une mission de mandat d'ouvrage pour la rénovation de sa chaufferie bois.

Madame le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 8 mars 2019, le conseil municipal a validé l'Avant-Projet définitif (APD) pour un montant de travaux à 323 264.98 euros HT.

Ainsi, une consultation des entreprises a été réalisée par le SDE07 en date du 29 mars 2019.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que l'ensemble des lots de ce marché de travaux ont été rendus infructueux du fait que les offres classées en 1<sup>ère</sup> position portaient l'enveloppe des travaux à 488 699.90 euros HT, soit en dessus de 51.18% par rapport à l'APD.

Les écarts constatés peuvent s'expliquer du fait que la consultation est intervenue en mars pour des travaux en mai, avec des plans de charges des entreprises déjà complets depuis plusieurs mois.

Madame le Maire indique qu'il a donc été demandé au maître d'œuvre de proposer un nouveau projet avec un décalage des travaux pour le printemps 2020, avec quelques modifications techniques, notamment la suppression de la chaudière d'appoint au fioul afin d'avoir une chaufferie 100% biomasse.

Le maître d'œuvre a ainsi présenté en date du 9 septembre 2019 une première esquisse du nouvel APD avec notamment une proposition technique comprenant la rénovation complète de la chaufferie existante avec la mise en place de 2 chaudières bois fonctionnant avec des plaquettes forestières, la construction d'un nouveau silo de stockage plus adapté aux besoins et la construction d'une auge de déchargement du combustible. En complément des travaux sur la chaufferie, le maître d'œuvre a proposé, comme cela été demandé par la commune, 5 tranches optionnelles qui comprennent des travaux sur les réseaux secondaires du patrimoine communal et la rénovation complète de l'ensemble des sous stations de chauffage des abonnés.

**Madame le Maire présente ainsi le détail de l'APD :**

Terrassements pour 7 755 HT ;

Gros œuvre pour 26 670 HT ;

Plâtrerie pour 6 051 HT ;

Serrurerie pour 10 300 HT ;

Electricité pour 7 525 HT ;

Chauffage pour 267 313 HT, dont :

- Tranche ferme pour 149 902 HT ;
- Tranches optionnelles :
  - o TO 1 (réseaux secondaires mairie et école) pour 27 909 HT ;
  - o TO 2 (réseau secondaire salle des jeunes) pour 8 738 HT ;
  - o TO 3 (réseau secondaire salle de musique) pour 2 478 HT ;
  - o TO 4 (réseau secondaire salle de gym) pour 8 370 HT ;
  - o TO 5 (rénovation de l'ensemble des sous stations) pour 69 916 HT.

Ainsi l'estimation des travaux présentés dans le rapport APD fait état d'un montant total de 325 614 € HT.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal les enjeux de ce projet de rénovation pour la commune et son caractère urgent compte tenu de la vétusté des équipements en place.

Madame le Maire précise que pour ce projet indispensable, des demandes de subventions ont été envoyées à l'Etat, la région et le département avec un taux global de subvention attendue de l'ordre de 50% minimum.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'avant-projet détaillé pour un montant de travaux de 325 614 euros HT.
- **AUTORISE** le SDE07 à lancer la consultation du marché de travaux correspondant à cet avant-projet détaillé.

**DELIBERATION 2019-047**

**APPROBATION DE L'AVENANT N°1 CORRESPONDANT AU FORFAIT  
DEFINITIF DE REMUNERATION DU LOT 1 MAITRISE D'OEUVRE POUR LA  
RENOVATION DE LA CHAUFFERIE BOIS ET DU RESEAU DE CHALEUR  
COMMUNAL**

Madame le Maire rappelle que pour mener à bien cette opération, le mandataire a passé un marché de maîtrise d'œuvre et prestations associées comprenant notamment le lot 1 « maîtrise d'œuvre » au bureau d'études AVP INGENIERIE (43700 BRIVES CHARENSAC) dont la rémunération doit être calculée sur le montant de l'Avant-Projet Détaillé (APD) qui a été approuvé lors du conseil municipal de ce jour à 325 614 € HT.

Madame le Maire précise que le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre est de 28 613.37 euros HT, soit 34 336.05 euros TTC. Ce montant de 28 613.37 euros HT est ferme et définitif et ne sera pas révisable à la hausse. Pareillement en cas d'une nouvelle infructuosité de l'appel d'offres, le montant de la rémunération du maître d'œuvre sera revu en Conseil Municipal.

Madame le Maire demande ainsi au conseil municipal d'approuver le calcul du forfait définitif de rémunération ainsi présenté et correspondant aux pièces administratives de ce marché.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** le calcul du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre pour un montant de 28 613.37 euros HT soit 34 336.05 euros TTC, non révisable à la hausse,
- **AUTORISE** le SDE07, mandataire, à signer l'avenant correspondant avec le titulaire du lot 1 « maîtrise d'œuvre ».

#### **DELIBERATION 2019-048**

#### **DELIBERATION CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DU MATERIEL DES PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION NATIONALE EDA**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier adressé à l'ensemble des Maires des Communes de la circonscription d'Annonay, provenant de psychologues rattachés à

différentes écoles du secteur. Dans leur proposition, le coût total pour la Commune de Vocance s'élèverait à 50 € par classe, soit 150 € pour cette année car nous avons 3 classes.

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **INDIQUE** qu'il n'est pas à la commune de régler ce genre de dépenses,
- **DESAPPROUVE** la répartition telle que présentée,
- **REFUSE** par conséquent de participer à ce soutien financier.

#### **Discussions diverses :**

Un RDV est pris mardi 15 octobre pour un nouveau prestataire de maintenance de la chaufferie pour l'hiver 2019/2020.

Quelques petits travaux de rafraîchissement (peinture, pose de douche...) seront effectués dans l'appartement situé au-dessus de l'école publique avant l'arrivée d'une nouvelle locataire.

Le garage pourrait également être proposé à la location si la nouvelle locataire n'en a pas besoin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h

Fait en Mairie de VOCANCE, le 11 octobre 2019

Madame le Maire

Madame Virginie FERRAND

